



Concours - exposition 2020

Thème : Empreintes, chemin de passage.

Règlement

Article 1 : Objet

La ville de Melle représentée par son Maire, Monsieur Yves Debien organise un concours exposition du samedi 28 mars au vendredi 24 avril 2020 à l'Hôtel de Ménoc.

Le thème de l'édition 2019 est : **Empreintes, chemin de passage.**

Autour de cette thématique, le concours est ouvert à toutes les techniques : dessin, peinture, photographie, sculpture, gravure, installations... dans une volonté de pluralité et de diversité des formes artistiques présentées.

Article 2 : Prix

2-1 - Prix du jury

Un jury présidé par Maryline Auriaux et Hélène Grimbert, adjointes en charge de la culture et de l'animation, sera chargé de sélectionner les œuvres qui seront exposées à l'Hôtel de Ménoc et choisira l'œuvre lauréate dont l'auteur recevra la **somme de 700 €**.

L'artiste lauréat du prix du jury ne sera pas autorisé à concourir l'année suivante mais sera invité à faire partie du jury.

2-2- Prix des enfants

Les enfants d'une école de Melle choisiront une œuvre et remettront à l'artiste un cadeau d'une valeur de 100 €.

2-3- Prix du public

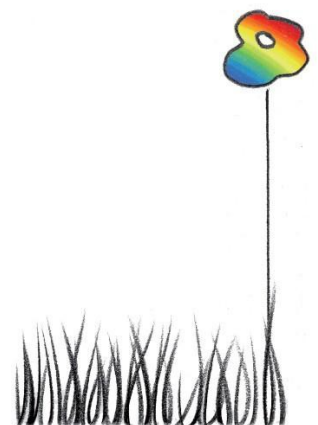
Le lauréat se verra remettre un chèque cadeau d'une valeur de 100 € valable dans la boutique de l'Office de Tourisme du Pays Mellois.

2-4- Remise des prix

Le lauréat du prix du jury sera annoncé le jour du vernissage le samedi 28 mars à 11h.
Le prix des enfants et le prix du public seront remis le vendredi 24 avril à 18h à la clôture de la manifestation, en présence des artistes.

Article 3 : Conditions d'inscription

Cette manifestation est ouverte aux artistes âgés de plus de 18 ans.
La participation est gratuite.



- ➔ Date limite d'inscription et de dépôt des œuvres : *Jeudi 12 mars 2020*
- ➔ Dépôt des œuvres du 9 au 12 mars avec prise de rendez-vous obligatoire

Renseignements, inscription et prise de rendez-vous : Catherine Comino, Mairie de Melle
tél. 05.49.27.56.96. mail : c.comino@ville-melle.fr

Article 4 : Exposition à l'Hôtel de Ménoc du 28 mars au 24 avril 2020

4- 1 : Ouverture au public

L'exposition sera installée dans l'Hôtel de Ménoc – rue Emilien Traver 79500 MELLE.

L'exposition sera visible aux heures d'ouverture :

Du Mardi au jeudi et samedi : 14 h 30 – 17 h 30

Vendredi : 10 h – 12 h et 14 h 30 - 17 h 30.

L'accès est gratuit et l'accueil est assuré par un agent de la ville de Melle.

4-2 : Dépôt, sélection et retour des œuvres

Les œuvres seront apportées prêtes à être exposées. Elles pourront être déposées aux heures d'ouverture à l'Hôtel de Ménoc (tél. 05.49.27.56.96) jusqu'au jeudi 12 mars.

Une sélection des œuvres par le jury aura lieu la semaine précédant le vernissage : qualité artistique, originalité et respect du thème proposé feront partie des critères d'appréciation du jury.

Les artistes pourront récupérer leurs œuvres sur le lieu de l'exposition à l'issue de la remise des prix le vendredi 24 avril 2020 ou dans les 10 jours qui suivront la clôture de l'exposition sur rendez-vous.

4-3 : Vernissage

Le vernissage du Concours-exposition aura lieu le samedi 28 mars à 11h à l'Hôtel de Ménoc. Des invitations sous format informatique seront à la disposition des artistes.

4-4 : Assurance et responsabilités

Les œuvres seront assurées par la ville de Melle à partir de l'accrochage pendant la durée de l'exposition. Le transport est à la charge et sous la responsabilité des participants. La ville de Melle prend en charge l'accrochage et l'assistance technique de la manifestation.

4- 5 : Vente

Les œuvres exposées pourront être mises en vente. Le prix devra être fixé par l'auteur. Les paiements seront reçus par l'organisateur exclusivement par chèque établi au nom de l'auteur.

Les œuvres vendues ne seront disponibles qu'à la clôture de l'exposition, soit le 24 avril 2020 à 18 h.

La ville de Melle s'engage à ne tirer aucun bénéfice des ventes éventuelles.

Article 5 : Acceptation du règlement

Chaque participant accepte de se conformer au présent règlement.

